

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

**Règlement numéro 1291-2024 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de protéger les arbres se trouvant dans les îlots de verdure et afin d'interdire le stationnement d'un véhicule et d'une remorque sur un terrain vague appartenant à la Ville**

---

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 22 janvier 2024;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé le 22 janvier 2024, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Le 5 février 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement général numéro 0047-2007 est modifié à l'article 10 intitulé « Définition » en ajoutant, après la définition « gardien », la nouvelle définition suivante :  
  
« **Îlot de verdure** » : Espace de terrain aménagé avec des végétaux »
3. Le règlement général numéro 0047-2007 est modifié en ajoutant un article 108.1 intitulé « Dépôt de neige sur un îlot de verdure » de la façon suivante :  
  
« **108.1. Dépôt de neige sur un îlot de verdure**  
  
Il est interdit, à toute personne, de déposer ou de faire déposer de la neige sur un îlot de verdure d'un stationnement public ou privé lorsqu'un arbre y est planté. »
4. Le règlement général numéro 0047-2007 est modifié à l'article 320.0.1 intitulé « Occupation du domaine public » en ajoutant un quatrième alinéa de la façon suivante :  
  
« Il est également interdit de stationner un véhicule et une remorque sur tout terrain vague appartenant à la Ville sans avoir préalablement obtenu la permission écrite émise par un officier municipal. »
5. Le règlement général numéro 0047-2007 n'est pas autrement modifié.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Julie Bourdon, présidente de la séance

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce 5 février 2024.

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe